

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 NOVEMBRE 2024 A 20 HEURES 30

DATE DE CONVOCATION : 31/10/2024.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Annabelle GROMENIL, Isabelle GENSOU, Carine MALAPEYRE, Sarah TOVAR
Mrs Éric CHOLLET-GABARD, Robert BOURSEAU, Nicolas LACROIX,
Philippe LANCUENTRE, Jean-Marc ROBERT, Christophe COTTIN.

ABSENTS EXCUSES : Mmes Christine LAVIDALIE, Béatrice SARTRON a donné
procuration à M. Éric CHOLLET-GABARD, M. Louis DUCARRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été signé à l'unanimité.

1. DEPARTS LOGEMENT

Madame GIRONES a rendu son logement, 10 Bis Avenue de la Cave, le 27 octobre 2024. Madame LOLLIA part du logement le 22 novembre 2024. Madame RIVIERE quitte son logement, 6 bis Place de la Poste, le 01 décembre 2024.

2. DEVIS GRILLES

Le portail bleu a été remonté mais il manque des grilles. Ferronnerie BOURON a établi un devis d'un montant 6 870.00 € H.T. Le devis est validé à l'unanimité.

3. DEMANDES SUBVENTIONS CHASSE ET ANIM'ASSISTANCE

Lors du précédent Conseil Municipal, l'association de chasse avait demandé une subvention supplémentaire car elle est confrontée à une augmentation d'animaux sauvages (sangliers, renards, etc...). L'état financier de l'année 2023/2024 est en déficit. Le Conseil Municipal décide d'aider l'association afin qu'elle puisse continuer la régulation des animaux et pour la sécurité publique, d'attribuer une subvention de 500.00 € par an. Le Conseil Municipal souhaite réévaluer la subvention des associations communales en attribuant 300.00 € par an.

L'association Anim'assistance est intervenue à plusieurs reprises sur la commune pour les chats. Des frais de vétérinaire, de stérilisation, et autres soins sont importants. L'association souhaiterait une subvention exceptionnelle. Avant de prendre une décision, des renseignements seront demandés auprès des autres communes pour connaître la somme octroyée. Le bilan financier de l'association sera demandé.

4. RISQUE PREVOYANCE AGENTS – TERRITORIA MUTUELLE (convention Centre de Gestion)

La participation des collectivités pour le risque prévoyance agents devient obligatoire en janvier 2025. Le Centre de Gestion souhaite connaître le montant qui sera accordé par la commune. Il sera identique pour chaque agent. Le Conseil Municipal propose une prise en charge par la commune à hauteur de 14.00 €. Une convention sera établie avec le Centre de Gestion pour la TERRITORIA MUTUELLE et la commune.

5. DEVIS PLÂTRERIE, MAÇONNERIE, NOUVEAU BÂTIMENT 3 AVENUE DE VERDUN

Les compteurs étant déjà existant, il peut être créé deux logements. Un devis de maçonnerie établi par l'entreprise DE CHECCHI MAÇONNERIE s'élève à 14 020.00 € H.T. L'entreprise NARDOU Thierry, plâtrerie, a remis un devis d'un montant de 9 838.50 € H.T. Les devis sont acceptés à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux du logement 1 bis Rue de Verdun sont en cours. La réparation des dégradations est terminée ainsi que l'isolation des murs. Il faudrait rajouter une pompe à chaleur.
- Un devis de jeux pour la MAM est présenté. Le Conseil Municipal refuse le devis.
- Le plafond de la MAM est à refaire. Monsieur NARDOU viendra étudier la possibilité de le remplacer.
- L'agence Postale sera tenue par Amélie MAUVILLAIN en attendant que les travaux soient terminés pour le déménagement. Une formation lui sera proposée.
- Monsieur LANCUENTRE interpelle le conseil en indiquant que la salle mise à disposition pour les associations ne serait pas en ERP (Etablissement Recevant du Public) donc non conforme. Il lui est rappelé que celle-ci était anciennement un cabinet de kinésithérapeute qui accueillait du public. Les formalités étant effectuées à l'époque, le déroulement de réunions peut être organisé en toute sécurité dans cette salle.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER